

Compte rendu du Conseil d'école du 05/11/2015

Présents :

Enseignantes : Mmes Coindeau, Roy, directrices ; Mmes Doublet, Dalmay-Rougier, Leyssène, Albert-Chambon, Churoux

Représentants des municipalités : Mme Tuyeras , Maire de Saint-Brice ; Mme Magoutier, adjointe au Maire de Saint-Brice, Mme Soury, Maire de Saint-Martin de Jussac, Mme Beury conseillère municipale St-Martin de Jussac

DDEN : Mr Grancoing, DDEN Saint-Martin du Jussac, Mr Gautron, Mme Gauthier, DDEN St-Brice

Représentants des parents d'élèves: Mrs Bourlois, Vergne, Lecomte ; Mmes Barrière, Mioche, Tavet; représentants des parents d'élèves de Saint-Brice ; Mrs Giethlen, Mmes Raymondaut, Loudenot ; représentants des parents d'élèves de Saint-Martin de Jussac.

Absents excusés :

Mr Giraud, IEN

Mmes Astier, Briend enseignantes

Mr Basgrot, Mme Camus ; représentants des parents d'élèves de Saint-Brice

Ordre du jour :

1. Vote du regroupement des conseils d'école
2. Vote du règlement intérieur du conseil d'école
3. Vote du règlement intérieur des deux écoles
4. Bilan de rentrée (travaux, effectifs)
5. Projets et activités
6. Questions diverses

1. Vote à l'unanimité en faveur du regroupement des deux conseils d'école. Mme Roy assurera la présidence du conseil d'école pour l'année scolaire 2015-2016. Les membres du conseil d'école n'émettent aucun commentaire.

2. Vote à l'unanimité du règlement intérieur du conseil d'école.

3. Vote à l'unanimité du règlement intérieur de l'école après quelques modifications. La charte de la laïcité sera annexée à ce dernier. Il sera distribué à chaque famille qui en accusera réception. Le PEDT (projet éducatif territorial) sera présenté lors du prochain conseil d'école.

Le projet éducatif territorial (PEDT) est un cadre de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : ministère de l'éducation nationale, ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et les autres administrations de l'Etat (ville, famille, culture...), des associations, des institutions culturelles et sportives, les représentants des parents d'élèves, etc.

Le temps scolaire est un temps d'apprentissage et un temps d'éveil progressif à la connaissance et à la culture, à l'épanouissement de la personnalité, qui doit s'articuler avec d'autres temps éducatifs pour construire un parcours éducatif cohérent et de qualité (circulaire du 6 février 2013).

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative

4. Bilan de rentrée

- Effectifs

L'école de Saint-Brice accueille 115 élèves répartis de la manière suivante :

Mme Doublet : 19PS/7MS

Mme Dalmay-Rougier : 10 MS/14 GS

Mme Astier : 8 GS/12 CP

Mme Coindeau : 14 CP/9 CE1

Mme Plaçais : 13 CE1/ 9 CE2

L'école de Saint-Martin de Jussac accueille 76 élèves répartis de la manière suivante :

Mme Roy : 27 CE2

Mme Briend : 18 CM1/6 CM2

Mme Leyssène : 25 CM2

- Travaux réalisés

Ecole de Saint-Brice :

- Réfection des revêtements de sol du bâtiment du bas dans son ensemble dans le cadre de travaux de désamiantage.
- Achat d'une structure de jeux pour la cour et d'un bac à sable. Dans le cadre du projet d'aménagement de la cour présenté à la municipalité par le conseil des maîtres, des plantations vont être réalisées au cours du mois de novembre.
- Achat de mobilier pour les classes
- Changement des dispositifs anti-pince doigts dans l'école
- Une zone 30 a été installée sur la route départementale devant l'école avec la pose de coussins berlinois et la réalisation de tracés au sol dans le cadre de la sécurisation aux abords de l'école.

Ecole de Saint-Martin de Jussac :

Mme Roy remercie la municipalité de St-Martin pour l'achat de mobilier (chaises et table) et pour l'installation de l'éclairage au-dessus du tableau dans la classe de Mme Leyssène.

- Travaux à réaliser :
 - Changement du panneau d'affichage de l'école. Mme Le Maire de Saint-Martin indique qu'un devis est en cours.
 - Mme Roy signale des problèmes liés à l'humidité dans les locaux au niveau du stockage du papier pour le photocopieur et au niveau du placard dans la classe de Mme Leyssène. Mme Le Maire répond que le local de stockage est muni d'une fenêtre qui est rarement ouverte. Dans un 1er temps le papier pourra être déplacé dans un autre local qui va prochainement être libéré (où se trouvent les produits d'entretien).
- Mme Le Maire de Saint-Martin précise que des devis et des demandes de subventions sont en cours permettant l'installation d'une ventilation visant à réguler la température dans le bâtiment récent et l'éradication du radon dans la partie ancienne. En effet des mesures montrent la présence de ce gaz dans les locaux et nécessitent la réalisation de ces travaux. Mme Roy demande des précisions sur les mesures effectuées et souhaite recevoir une copie des diagnostics (plomb hydrique et radon) à titre d'information.

- Projets d'activités

Ecole de Saint-Brice :

- Les classes de Mmes Astier, Coindeau et Plaçais travaillent sur l'année scolaire sur un projet pluridisciplinaire qui consiste à découvrir l'environnement proche et plus précisément réaliser l'identification des arbres qui poussent sur le chemin de randonnée du bord de Vienne. Ce projet est mené en partenariat avec Isabelle Jacob qui intervient 3 fois dans chaque classe. Il donnera lieu à une exposition des travaux en fin d'année et à la réalisation de panneaux d'informations sur le terrain.
- La classe de Mme Astier se rendra au musée d'art contemporain de Rochechouart dans le cadre de ce projet.
- La classe de Mme Coindeau participera à un projet danse en partenariat avec le centre culturel de La Mégisserie au mois de mars-avril. Les élèves rencontreront et travailleront avec la chorégraphe Gisèle Gréau et présenteront leur production sur la scène de la Mégisserie.
- Mme Doublet et Mme Dalmay-Rougier travaillent sur un projet commun autour de l'éducation au goût et produiront un livre de recettes réalisées en classe.
- Dans le cadre des fêtes de fin d'année, les classes de Mmes Doublet, Dalmay-Rougier, Astier, Coindeau assisteront au spectacle « Au loin » à la Mégisserie. La classe de Mme Plaçais assistera au

spectacle des JMF (jeunesses musicales de France) « Hansel et Gretel ». Les entrées sont financées par la municipalité et les transports par l'association des parents d'élèves.

Ecole de Saint-Martin de Jussac :

➤ Activités sportives

La classe de Mme Leyssène effectue un cycle « piscine » jusqu'au 3 décembre. Les classes de Mme Roy et de Mme Briend poursuivront pour 11 séances au deuxième trimestre, du 8 décembre au 15 mars.

Les trois classes effectuent actuellement un cycle VTT jusqu'à mi-novembre.

Les 3 classes ont participé à l'Ekiden (course en relais) qui a eu lieu à Saint-Junien le 16 octobre et participeront au cross de secteur à St-Junien le 17 novembre.

Mme Roy interpelle les maires au sujet de la fréquentation du gymnase intercommunal d'Oradour sur Glane. Des créneaux horaires sont disponibles mais le transport reste à la charge des écoles. De plus, elle demande si la communauté de communes peut mettre à la disposition des écoles un intervenant afin d'utiliser le mur d'escalade ce qui optimiserait l'utilisation de la structure. Mme Le Maire de Saint-Brice propose à Mme Roy de se mettre en contact avec l'élue en charge de ce dossier au sein de la communauté de communes afin de rechercher une solution.

- La classe de Mme Leyssène participe au projet « passerelle » qui donnera lieu à une sortie à Limoges et à des échanges avec des classes de 6°. Elle correspond également avec une classe de 6° du collège Paul Langevin. Une rencontre est prévue et permettra aux élèves de CM2 de visiter le collège.
- La classe de CE2 se rendra au musée d'art contemporain de Rochechouart pour travailler sur les œuvres de Raoul Hausmann.
- Les élèves de CM2 participeront à la cérémonie de commémoration du 11 novembre au cours de laquelle ils présenteront le travail qu'ils ont réalisé en partenariat avec un collectif d'artistes et le centre culturel de La Mégisserie.
- Les trois classes assisteront au spectacle des JMF « Hansel et Gretel » à la Mégisserie le 10 décembre.
- Les trois classes assisteront au spectacle présenté par Isabelle Besse au mois de mars 2016 dans le cadre d'un travail autour du trajet des aliments.

5. Questions diverses

- Une question concerne l'organisation des TAP à l'école de Saint-Martin de Jussac et notamment l'activité concernant la classe orchestre.

Mme Le Maire de Saint-Martin de Jussac évoque que le choix a été défini en consensus avec le Directeur de l'école de musique et l'intervenant concerné, à raison de la maturité des mains pour tenir les instruments et de l'âge approprié pour les élèves qui souhaiteraient poursuivre l'enseignement musical à l'école de musique. Cette activité nécessite un engagement sur l'année. Malgré les contraintes liées à l'organisation des Temps d'Activités Périodiques l'emploi du temps des activités a été conçu de telle manière que les élèves engagés sur cet atelier puissent participer aux autres activités sur l'année scolaire.

Madame Le Maire rajoute que la pratique instrumentale apporte beaucoup, ça s'est vérifié pour des enfants qui étaient en échec scolaire.

- Une question concerne le contenu des TAP à l'école de Saint-Brice. Mme Magoutier rappelle que le calendrier des activités est fixé pour l'année scolaire. L'organisation prévoit le financement d'un intervenant « spécialiste » un fois par semaine. Les autres activités sont proposées et animées par le personnel municipal. Elle reste à la disposition des familles pour tout

renseignement complémentaire.

Mr Giethlen rappelle que ces temps d'activités sont gratuits et non obligatoires.

- Une question concerne la sécurité dans l'école et notamment la fermeture à clé du portail. Cette question a déjà été posée et aucune solution n'a été apportée à ce jour. Mme Le Maire de Saint-Brice appelle à la responsabilité de chacun. Tous les jours, enseignantes et personnel municipal constatent que les parents ne referment pas systématiquement le portail et le verrou extérieur après l'avoir franchi. De plus de nombreux parents n'accompagnent pas leur(s) enfant(s) à la garderie le matin et ne signalent pas leur présence lorsqu'ils viennent chercher leur(s) enfant(s) le soir. Le portail sera fermé à clé après 9h et jusqu'à la sortie du soir pendant une semaine afin d'évaluer les contraintes que soulève cette solution. Les parents désirant entrer à l'école pendant la journée devront téléphoner à l'école pour manifester leur présence car il n'existe pas – encore- de sonnette.
- Une question concerne le tarif de la garderie. En effet ce tarif est le même quelle que soit la durée de fréquentation de la garderie. Mme Le Maire de Saint-Brice rappelle les problèmes liés à sa responsabilité. Il est absolument nécessaire que les enfants fréquentant la garderie soient inscrits quelle que soit l'heure à laquelle ils arrivent (entre 7h15 et 9h50) et que la garderie leur est facturée à partir du moment où ils sont présents. Le conseil municipal étudiera la question des tarifs et statuera prochainement.
- Une question concerne un problème de comportement d'élève à la cantine. Mme Le Maire de Saint-Brice recevra les familles et les enfants concernés par ce problème afin de trouver une solution.
- Une question concerne la coopérative scolaire de Saint-Brice : il est demandé à quoi sert l'argent de la coopérative.

Mme Coindeau rappelle que les coopératives des deux écoles sont affiliées à l'OCCE (office central de coopération à l'école). Les comptes sont vérifiés et validés chaque année par cet organisme départemental. Elle est alimentée par les subventions (mairie et associations des parents d'élèves), par les cotisations des parents et par la vente des photos de classe ou autres (marché de Noël...). Les cotisations ne sont pas obligatoires. L'argent est utilisé pour financer les sorties (entrées et transports) dans le cadre des projets de classe et pour l'achat de matériel collectif (livres pour la bibliothèque, jeux, matériel de sport...). Les bilans financiers sont présentés régulièrement au conseil d'école. Les comptes sont consultables par toute personne qui en fait la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres du conseil d'école